

L'occupation Russe et Prussienne à Saint-Quentin en 1814

5 décembre 1813

La situation militaire est très inquiétante ... et cependant, à Saint-Quentin, l'heure est encore aux réjouissances : c'est l'anniversaire du couronnement de l'Empereur et de la victoire d'Austerlitz. De surcroît, une fête locale très appréciée : le couronnement de la Rosière !

Discours enflammé du maire M. Joly ... Musique, sonneries de cloches, salves d'artillerie, ovations... On évoque les victoires de l'Empereur, ses réformes bienfaisantes... La population lui marque sa fidélité, sa confiance : «Vive Napoléon !»

Quelques jours plus tard, il fallait bien tirer les leçons de l'avance rapide des troupes alliées : la municipalité réorganise la «Cohorte urbaine». Pour leur donner une allure militaire, on dote les quatre compagnies d'un uniforme complet et soigné ; l'armement consiste en fusils à briquet, batterie blanche, tambour.

La municipalité est avertie que de forts convois de prisonniers anglais du Dépôt de Valenciennes vont transiter par Saint-Quentin. Les 24, 26 et 28 janvier, 2040 prisonniers toucheront une ration de pain pour deux jours, ainsi qu'un autre groupe fort de 833 prisonniers qui, venant de Bouchain, de même nationalité, passera le 22 et auquel il sera distribué la même quantité de pain.

Le passage de ces hommes ne laissa rien présager de bon à la population qui les vit se diriger vers Paris.

Après ce spectacle peu réjouissant, et malgré la fière allure de la cohorte de Saint-Quentin, des nouvelles alarmantes arrivaient sans cesse.

Malgré les nombreux revers des armées françaises, l'Empereur avait encore l'orgueil de dire : «La France a plus besoin de moi que je n'ai besoin d'elle». Ainsi, voyant la situation se dégrader de jour en jour, et pour rehausser l'énergie de ses troupes, le 23 janvier 1814, Napoléon reprit du service. Il confia la régence à l'Impératrice Marie-Louise qui prêta serment le 24 de ce mois. Il partit de Paris le 25 janvier à 3 heures du matin, après avoir brûlé ses papiers les plus secrets. Il fit établir son Quartier Général le 26 à Vitry.

Il remua et secoua tant qu'il le put l'apathie de tous ses généraux, tant et si bien que les combats de Brienne, la Rothière, Bienville, la

Gibène qui furent victorieux, laissèrent planer d'heureux présages sur le début de la campagne.

Le 10 février, date à laquelle la municipalité de Saint-Quentin regroupait à la hâte des hommes courageux pour devenir éclaireurs à cheval, c'était la victoire de Champaubert puis de Château-Thierry.

Malgré ces victoires, très localisées, un ennemi terrible approchait de Saint-Quentin, ville ouverte puisque la plus grande partie de ses fortifications n'était plus que tas de terre et de briques. Cet ennemi laissait rouler devant son avance les rumeurs les plus tragiques, cette armée ennemie était de nationalité russe : des Cosaques, presque des barbares.

Une nouvelle fois la ville allait subir le fléau de l'occupation, les bottes russes et prussiennes fouleraient les rues et le sol saint-quentinois.

11 février 1814

Le maire de Saint-Quentin, Monsieur Jean Joly, dans une réunion extraordinaire, informa ses collègues que d'inquiétantes rumeurs arrivaient de toutes parts, annonçant l'intention des Alliés d'envahir incessamment la ville et demanda à ceux-ci, dans des circonstances aussi pénibles, de prendre position après s'être concertés, afin de n'être (je cite) «pas inculpé ni de pusillanimité, ni d'imprudence».

En ce jour d'inquiétude, le Conseil Municipal de Saint-Quentin arrête :

1 — Messieurs les membres du Conseil Municipal seront invités par écrit à se réunir ce jour à 6 heures du soir à l'Hôtel de Ville pour émettre leurs opinions sur le parti à prendre dans le cas où l'ennemi demanderait que la place lui fut remise.

2 — L'architecte de la ville donnera les ordres nécessaires pour qu'il soit construit sur le champ des palissades, des barrières, des chevaux de frise, pour qu'il soit fait des coupures aux différentes chaussées qui aboutissent à la ville, et en outre, des abattis d'arbres pour entraver la marche de la cavalerie.

3 — Il sera établi séance tenante une Compagnie d'éclaireurs à cheval qui tiendra la mairie constamment au courant de la marche de l'ennemi.

4 — Les frais de construction de palissades, de barrières, de chevaux de frise seront payés au moyen d'une souscription volontaire.

En exécution de l'arrêté ci-dessus, monsieur Barbier, lieutenant du 20^e de chasseurs à cheval est prié de se rendre à la mairie. Les intentions du maire lui étant connues, il se retire et rapporte une heure après la liste des particuliers qu'il croit propres à former une compagnie d'éclaireurs. Les braves ne manquant pas en ville, très vite ces gens furent avertis et répondirent présent.

Si le courage de ces volontaires faisait plaisir à voir, il n'en fut pas de même d'une partie du Conseil Municipal, à 6 heures le soir, lors de la réunion. Après une concertation qui montrait que le courage était en grande partie absent pour une majorité des membres, une résolution pas du tout du goût du Maire fut prise. Elle décidait à l'unanimité que si l'ennemi voulait envahir la ville, ne serait-ce que par cinq hommes, il faudrait leur remettre sans résistance.

Il fallait néanmoins mettre la ville à l'abri d'un coup de main autant que la localité le permet. Il sera construit des palissades, des barrières, des chevaux de frise.

Cette résolution contradictoire ne fut pas appréciée par monsieur Joly, qui montra son désaccord en levant la séance, se réservant le droit que la loi met à sa disposition, de prendre et d'indiquer les mesures que commanderont les différentes chances que la ville devra courir.

Ce dernier reçut encore monsieur Bonnal, chef de la cohorte urbaine et s'entretint avec lui sur les mesures à prendre. Après une longue discussion, il en résulta que seules les circonstances dicteront les mesures à prendre, mais le Maire arrête :

1 — Les barrières placées en avant de la ville tant à la porte d'Isle qu'à la porte Saint-Jean qui subsistait encore, seront fermées pendant la nuit et ne seront ouvertes que pour la diligence et la voiture de poste,

2 — Si un corps de troupe se présente, le chef de poste ira le reconnaître et délèguera sur le champ un grenadier de la cohorte pour en rendre compte à la mairie.

3 — L'introduction d'un corps de troupe dans la ville ne devra pas avoir lieu sans l'autorisation du Maire.

4 — Dans le cas où la troupe voudrait forcer le poste, la cohorte urbaine fera résistance.

M. Barbier, commandant de la compagnie d'éclaireurs, informe le Maire qu'un poste a été placé à la Fontaine au Bar, à un myriamètre de la ville, qu'une correspondance a été établie avec le village d'Origny-Sainte-Benoîte, que des éclaireurs ont poussé leur patrouille jusqu'aux environs de Guise et que rien ne laissait craindre une arrivée rapide de l'ennemi.

13 février 1814

Ce jour là, à une heure trois quarts de l'après-midi, le commandant Barbier arrive précipitamment à la mairie pour annoncer qu'un parti ennemi approche de la ville.

A deux heures, la cloche du beffroi et la générale le confirment. Les citoyens de Saint-Quentin, toujours prêts à défendre leur ville comme l'ont fait leurs aînés en 1557, accompagnent en grand nombre la cohorte urbaine.

Cette troupe, forte d'au moins deux cents fusils, se précipita à la porte d'Isle où se tenait monsieur Bonnal, chef de la cohorte.

Le colonel Elsenvanger, accompagné de quelques cavaliers, indiqua qu'il allait prendre possession de la ville au nom de sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies

Le Maire lui fait observer que l'honneur de la ville se trouverait compromis si elle se rendait à la sommation qui lui était faite, que d'ailleurs la force qui se présentait n'offrait aucune garantie pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité de la ville. Le colonel Elsenvanger en convint, demanda la permission d'en faire part au général en chef peu éloigné, et se retira..

Le Maire, considérant qu'il était impossible de prévenir le Préfet, la route de Saint-Quentin à Laon étant totalement occupée, arrêta : «Il sera rendu compte à son Excellence le Ministre de la Guerre et de l'Intérieur de la tentative faite sur la ville par un détachement ennemi».

Considérant que le colonel russe pourrait exécuter la menace qu'il avait faite de reparaître bientôt aux portes de la ville avec une force plus importante, le Maire invita M. Barbier à mettre sa compagnie d'éclaireurs en marche à 8 heures du soir.

14 février 1814

M. Barbier informe le Maire que la compagnie d'éclaireurs a quitté la ville à deux heures de l'après-midi pour faire deux reconnaissances, l'une sur la route de Guise, l'autre vers Messil-Saint-Laurent et qu'elle a pu se rendre compte que l'ennemi se dirigeait vers Laon par la route de Crécy-sur-Serre.

15 février 1814

Des vedettes établies au poste du faubourg d'Isle, à la maison du Ballon, surveillent toute la journée les routes de Guise, de La Fère et de Ribemont. Elles rendent compte qu'aucun détachement ennemi ne stationnait aux environs de la ville.

19 février 1814

Sur la demande du commandant des éclaireurs, le poste de la Fontaine-au-Bar est rétabli et on tente de reprendre contact avec Origny-Sainte-Benoîte et Ribemont.

22 février 1814

De nouveau, la ville est en émoi. A deux heures de l'après-midi, on bat la générale ; la cohorte et tous les citoyens armés se réunissent sur la place. Une foule de femmes et d'enfants qui accourent, provoque une belle pagaille. De ce fait le Maire exige une parfaite discipline et enjoint aux femmes et aux enfants de ne pas sortir de leur maison. Il leur est interdit sous peine de prison de se trouver dans les rues lorsque le tocsin sonnera ou que l'on battra la générale. C'était ce jour-là une fausse alerte.

23 février 1814

Le Maire apprend qu'un détachement de 30 lanciers prussiens est entré dans le village de Ribemont. Il ordonne que le poste de la Fontaine-au-Bar soit levé. Les éclaireurs se contenteront de fréquentes patrouilles vers Guise, Ribemont et La Fère pour empêcher toutes incursions ennemis.

24 février 1814

Une grave nouvelle est apportée à la mairie par un groupe de marins. Deux bateaux chargés de canons sont pris par les glaces de l'hiver très rigoureux, au-dessus d'Oestres. Le Maire ordonne que M. Védié, architecte de la ville se concerte sans délai avec l'inspecteur de la navigation et que des mesures promptes soient prises pour rendre inutilisables par l'ennemi ces pièces d'artillerie. Vers la fin de la journée, après diverses suggestions, il est décidé qu'un bon nombre de ces pièces sera jeté dans le canal gelé ; la glace cassera sous le poids et se ressoudera ensuite. L'autre partie sera chargée sur des chariots et enterrée dans les champs. Cet ordre fut exécuté rapidement.

25 février 1814

Deux éclaireurs sont à l'honneur, car grâce à leur courage quelques renseignements sont parvenus. Ils expliquent au Maire que, s'étant déguisés, il ont pénétré dans Ribemont et ont appris que le détachement de lanciers arrivé le 22 occupait Guise et les environs de La Fère. Ils avaient pour mission d'expédier les réquisitions dans les communes riveraines de l'Oise. Le Maire remercie ces deux hommes courageux qui étaient rentrés fort tard dans la nuit.

26 février 1814

Des bruits alarmants rapportent que 800 cosaques se sont emparés de la ville de Noyon. Le Maire décide d'envoyer des éclaireurs à Ham pour demander quelques renseignements au Maire de cette ville. Ceux-ci à leur retour, l'informent que cette troupe après avoir pillé quelques maisons se porta sur Chauny qui allait être investi.

27 février 1814

Vers une heure de l'après-midi, le bruit d'une vive canonade parvient jusqu'à la ville. D'après sa direction, il vient de La Fère. Aussitôt une escouade d'éclaireurs se met en route. De retour vers dix heures du soir, elle annonce que la ville de La Fère a capitulé.

28 février 1814

Pour avoir confirmation de cette nouvelle, deux éclaireurs poussent jusqu'au village de Travecy. Leur rapport la confirme et signale qu'un détachement de cavalerie prussien occupe le croisement des routes de Saint-Quentin à Chauny et à La Fère.

1er mars 1814

Toujours dans l'attente de l'ennemi, les routes de La Fère et de Chauny sont surveillées. La population est de plus en plus inquiète. Certaines familles quittent la ville pour la campagne. On voit des espions partout.

2 mars 1814

L'arrivée de familles des villages de la vallée de l'Oise provoque un moment la panique. Elles racontent que tous les villages des rives de l'Oise sont occupés par des détachements venant de La Fère. Des éclaireurs envoyés à Moy rapportent que celà est exact.

3 mars 1814

Des patrouilles et des vedettes ennemis sont signalées à Urvillers. Le Maire prévient le commandant de la compagnie d'éclaireurs que le service de celle-ci est terminé. Il les remercie de leur travail et de leur courage. Les éclaireurs rentreront dans leurs compagnies de la cohorte municipale.

4 mars 1814

Après une forte gelée, le dégel arrive brutalement, rendant les routes impraticables. Cela donne un peu de répit à la ville, l'ennemi se trouvant aux abords immédiats. Dans celle-ci, l'incertitude règne. Tous les ateliers de filature, de fabrication et d'apprêt sont fermés, surtout depuis la capitulation de La Fère. Le nombre des indigents et des oisifs augmente dangereusement. Le Maire décide de nommer une commission de six membres pour délibérer sur les mesures à prendre pour fournir du travail à ceux qui en manquent et pour arrêter les progrès de la mendicité. A cinq heures du soir, le même jour, cette commission se réunit en l'Hôtel de Ville, avec le premier souci d'occuper utilement les ouvriers qui n'ont plus de travail et de secourir ceux qui ne bénéficient plus daucun salaire.

De cette réunion, sort l'arrêté suivant :

1 — Le Maire va faire poursuivre à l'aide de cette main d'œuvre les travaux du boulevard.

2 — Une souscription sous forme d'emprunt apportera les fonds nécessaires au paiement.

3 — L'administration de l'Hospice est priée de mettre chaque mois à titre de prêt à la disposition du bureau de bienfaisance 140 hectolitres de blé qui serviront à fabriquer du pain distribué aux pauvres invalides.

Le Maire demande à M. Chocart, entrepreneur travaillant au boulevard, de faire appel aux ouvriers inactifs et de reprendre sans délais les travaux du boulevard. En outre il somme le président du bureau de

bienfaisance de faire diligence pour fabriquer et distribuer le pain nécessaire.

L'ambiance n'est pas très brillante en ville. Un début de famine s'instaure. Une sorte de blocus empêche les maraîchers d'entrer. La campagne non occupée, peu au courant des nouvelles, est repliée sur elle-même et ne sort pas beaucoup.

5 mars 1814

Des espions sont arrêtés en ville. D'après de nombreux habitants, le sieur Ridoux, fripier, s'est rendu en cachette à La Fère depuis l'invasion de cette ville par les Prussiens. Il y a accompagné les nommés Brown Jean et Hamilton James, prisonniers de guerre anglais, qui avaient manifesté l'intention de s'enrôler dans les cosaques. Le Maire arrête que les nommés Ridoux, Brown et Hamilton seront enfermés en la maison d'arrêt et dirigés le lendemain sous escorte à Amiens via Péronne.

6 mars 1814

Après avoir surveillé le départ des trois espions, le Maire reçoit de La Fère un ordre lui enjoignant de se rendre en cette ville sous peine de sévères représailles. Cet ordre est adressé par le commissaire ordonnateur en chef du 3^e corps d'armée prussien Jacobi.

Répondant à cette injonction avec vigueur et courage, il déclare n'avoir aucune raison valable de quitter le poste qui lui a été confié et qu'il n'obtempérera pas à un ordre d'une armée étrangère.

7 mars 1814

Ne voulant pas se trouver devant une panique générale, avec des risques de coups de feu intempestifs, le Maire arrête ce qui suit :

Dans le cas où l'on battrait à nouveau la générale, il est enjoint à tous les particuliers détenteurs d'armes à feu qui ne font pas partie de la cohorte, de se réunir à la Garde Nationale ordinaire devant l'Hôtel de Ville.

Il est expressément défendu sous peine de prison, à tout autre individu muni d'un fusil ou d'un pistolet de paraître isolément sur les places ou quartiers de la ville.

Il est défendu aux femmes et aux enfants de sortir des maisons.

8 mars 1814

La ville est presque en état de siège. Peu protégée par les vestiges de ses fortifications, elle voudrait faire honneur à ses courageux ancêtres de 1557, résister héroïquement à un ennemi qui tient presque toute la France.

La rébellion gronde même en prison. Des détenus sans scrupules,

nommés Lacté, détenu pour dettes, Arran, perruquier, et Beaumont, couvreur, ont tenu des propos séditieux : «Dès l'arrivée des armées alliées en ville, ils demanderont à parler à l'officier commandant pour lui indiquer les maisons à piller». En raison de ces paroles inquiétantes pour la sûreté des personnes et des biens, le Maire décide de faire transférer ces trois hommes à la prison d'Amiens sous bonne escorte.

9 mars 1814

Onze heures du matin : le tocsin, la générale et les cris «Aux armes !» rompent le silence qui recouvraila ville. Un parti de cosaques et un officier se présentent à la barrière d'Isle. La cohorte urbaine se réunit à la hâte sous les ordres de son commandant ainsi que les autres citoyens en armes.

M. Bonnal, son chef, après avoir donné les ordres nécessaires, se présente à la dernière barrière. Un officier de cavalerie ennemi à la tête de 40 hommes, demande au nom du Baron de Castelmayer que la ville lui soit remise. Il reçoit pour réponse un refus formel, et se retire en annonçant qu'il va rendre compte à son chef du résultat de l'entrevue. M. Bonnal après avoir fait son rapport au Maire, reprend sa surveillance.

Le Maire arrête :

Les postes seront renforcés, les grenadiers de la cohorte resteront sous les armes pour être prêts à marcher au premier signal. Les barrières seront constamment fermées ; l'entrée de la ville en avant des dites barrières sera barricadée avec des chariots et des feux seront allumés pendant la nuit sur toute la surface des remparts qui peut être vue de l'ennemi.

Les hommes sans courage quittent le navire. Le Sous-Préfet se sauve avec ses bagages. (Anatole de La Forge ne l'imitera pas...) Il prévient par écrit le Maire qu'il quitte la ville en raison de la présence de l'ennemi. Le Maire, peu satisfait, décide de rapporter cette fuite sur le registre de la mairie.

10 mars 1814

L'attente est intolérable pour toute la population. Pourtant si les rats quittent le bateau, le blé des greniers en fait autant. D'infâmes spéculateurs, sans scrupules et peu soucieux de la faim qui commence à régner, font sortir par toutes les issues de la ville de grandes quantités de blé. Ce grain pouvant éventuellement être vendu à l'ennemi, le Maire autorise l'entrée du blé en ville, mais en interdit toute sortie.

11 mars 1814

A trois heures du matin, le tocsin, les cris «Aux armes !» ainsi que les coups de feu, mettent en alerte toute la ville. En un clin d'œil, la

cohorte urbaine, les auxiliaires et tous les citoyens en armes se portèrent au point d'où semblait venir le danger. Des reconnaissances furent effectuées et on acquit la certitude que les coups de fusil qui avaient occasionné l'alerte provenaient d'un détachement de cavalerie ennemi venu se rendre compte de l'état des défenses de la ville.

Le calme reprit jusqu'à dix heures du matin, moment où le tocsin annonça de nouveau l'arrivée d'une colonne de cavalerie russe qui s'allongeait à perte de vue sur la route du Grand-Essigny

On battit la générale pour la seconde fois ; le ferme désir de défendre la ville contre un coup de main animait tous les citoyens. Toutes les compagnies de la cohorte se rassemblèrent avec le même zèle et la même célérité que dans la nuit.

Le chef de la cohorte passa la barrière, et après quelques instants de concertation, il invita l'officier parlementaire à se rendre à la mairie. M. Joly accueillit le parlementaire qui le somma de lui remettre la ville au nom de sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et lui accorda un quart d'heure pour donner sa réponse.

Le Maire réfléchit sur la conduite à tenir. Son intention était de défendre la ville et de répondre à la mise en demeure par les armes. Déjà des ordres étaient donnés, quand un citoyen très crédible vint lui faire part que 4000 cosaques au moins stationnaient à Jussy, village distant d'un myriamètre et demi, prêts à s'acheminer rapidement vers la ville si la municipalité n'obtempérait pas à la demande de soumission.

Cette information provoqua l'hésitation chez le Maire pour la grave décision qu'il avait à prendre. La vision de la ville détruite, des femmes et des enfants tués, des maisons pillées par les cosaques, le fit changer d'avis. Il voulut pourtant ne pas capituler à n'importe quelles conditions et savoir si des menaces réelles pesaient sur la ville. Il envoya un éclaireur à franc étrier dans les environs de Jussy. A son retour, ce dernier confirma l'exactitude de l'information.

Le Maire consentit alors à recevoir le commandant de la colonne. Il se rendit escorté d'un détachement à l'auberge dite «du Ballon» et entra en pourparlers avec le baron de Gueismar. Après plusieurs heures de concertation il obtint la rédaction d'une convention de capitulation dans laquelle le baron de Gueismar s'engageait à assurer la sécurité des biens et des personnes.

Les réquisitions vont pleuvoir sur la ville qui crée une dizaine de commissions pour régler tous les problèmes posés.

Le 18 mars arrive à Saint-Quentin le colonel russe Ougrimoff qui va marquer la ville par son passage. Nommé commandant de la place, il remplace le colonel chevalier prussien Stegman qui avait lui-même succédé pour un court passage au baron de Gueismar.

L'administration royale reprend vite. Le Préfet provisoire C. Laroche est installé à Laon. Il demande acte de soumission à tous les fonctionnaires et membres du Conseil Municipal. Des actes de résistance surgissent dans l'arrondissement, notamment pour interrompre la navigation sur le canal. Les pommes de terre viennent à manquer. Les chevaux sont réquisitionnés par l'occupant.

Un grand hôpital est installé à Saint-Quentin pour soigner les blessés alliés, notamment ceux de la bataille de Laon.

Les champs ne peuvent plus être cultivés et restent en friches.

Les blessés alliés arrivent en grand nombre à l'hôpital.

L'Empereur combat encore que déjà Saint-Quentin est devenue ville royale. Louis XVIII nomme Quentin Duplaquet, ex-législateur, nouveau Sous-Préfet de Saint-Quentin.

Les lourdes réquisitions des alliés ne se limitent pas à la ville. Tous les villages de la région en sont également lourdement frappés.

L'hôpital militaire fut un des plus gros fardeaux que la municipalité eut à supporter pendant les jours d'occupation des armées alliées.

Le commandant de la place, le colonel Ougrimoff, eut aussi à cœur de s'occuper des soldats russes qui, en grande majorité, s'entassaient dans cet hôpital. Très vite, dès son arrivée dans la ville, il comprit que les médecins français ne faisaient aucune différence entre les blessés suivant leur nationalité. Influencé par le dévouement du personnel médical, il empêche le Maire de répondre à une réquisition de la préfecture de Laon, pour des médicaments et pansements.

Malgré cette entente tacite entre le Maire et le commandant de la place, les habitants acceptent mal le logement des troupes, surtout des Prussiens, dans leurs maisons.

M. Barbier, propriétaire de l'hôtel d'Angleterre, mène la vie dure aux militaires en cantonnement chez lui. Le commandant prussien Von Schlieben demande au Maire de Saint-Quentin de prendre deux militaires chez M. Pitt rue Saint Thomas, de les mettre chez le sieur Barbier en punition de sa mauvaise conduite et de lui signifier qu'il encourra de graves sévices s'il continue.

Une «Lettre aux Français» reçue le 24 mars leur expose que la responsabilité pleine et entière de la guerre qui oppose la France à la Prusse et à la Russie, incombe à l'Empereur Napoléon*. Un «Ordre du Jour» du Quartier Général à Paris, du 11 avril, expose en détail les conditions dans lesquelles il sera pourvu l'entretien des troupes en cantonnement.

Le 2 avril, l'Empereur est déchu de son trône.

* Ce curieux document est reproduit ci-après, en annexe.

Le 12 avril le comte d'Artois fait son entrée à Paris et déjà à Saint-Quentin on hisse le drapeau blanc sur l'Hôtel de Ville. Cette manifestation fut réalisée sous la présidence du Sous-Préfet, des officiers de la garnison et des autorités civiles et judiciaires. La relation devra figurer au registre de délibérations du Conseil Municipal.

18 avril 1814

Le receveur des contributions de la ville invite les contribuables à payer sans délais les six douzièmes de leur contribution entre les mains du contrôleur.

19 avril 1814

Les Saint-Quentinois ne cachent pas leur satisfaction. La garnison qui était devenue prussienne quitte la ville. Mais elle emporte 25 000 livres de pain et 650 rations d'avoine.

Le 20 avril, à Fontainebleau, l'Empereur fait ses adieux à ses fidèles dans la cour du château.

A Saint-Quentin, le Conseil Municipal se réunit et retrace les heureux événements qui depuis quelques jours ont changé la forme de gouvernement et rappelé au trône ses anciens et légitimes souverains. Il propose aux conseillers présents d'envoyer une députation à Paris pour exprimer au roi Louis XVIII les sentiments d'amour, de fidélité et de dévouement des habitants pour sa personne et l'illustre maison des Bourbons. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

23 avril 1814

Le Conseil Municipal proclame :

Nous adhérons formellement à tous les actes émanant du Sénat français et du gouvernement provisoire du royaume depuis le 1^{er} de ce mois et particulièrement à ceux qui prononcent la déchéance de Napoléon Bonaparte et de sa famille et qui rendent le trône à notre bien-aimé Louis XVIII.

26 avril 1814

Les spéculateurs achètent du blé à Saint-Quentin pour le revendre à Cambray où son cours est plus élevé. La commission des transports ne délivrera plus de laissez-passer aux voitures que si elles peuvent justifier ne pas se rendre à Cambray et ne pas contenir de grains.

Tout le monde n'est pas d'accord sur le retour du roi. La police urbaine, sur avis du commandant de place, interdit les attroupements devant l'Hôtel de Ville et le stationnement devant la galerie.

21 mai 1814

A cette date, choisie par des armées alliées, c'est le début de l'évacuation de leurs troupes. Pendant tout le mois, elles passent à Saint-Quentin où elles se ravitaillent. Les réquisitions sont lourdes et destinées aux détachements russes.

La municipalité fait la chasse à ceux qui ne veulent pas payer leur quote-part des frais extraordinaires de guerre imposés par l'occupant.

Les propriétaires ayant logé des militaires ou fait l'objet de réquisitions ont des doutes sur la rémunération des pertes qu'ils ont subies. Ils se ruent chez le commandant Orrouck, officier le plus gradé, qui doit mettre une garde devant sa porte. Il invite tous les réclamants à porter leurs réclamations au colonel Ougrimoff qui loge chez M. Ladrière-Geneste, 1351 rue Saint-Thomas.

25 mai 1814

Les Russes ont quitté la ville, sauf le commandant de place. Ils laissent derrière eux les soldats malades et les blessés intransportables ou à l'article de la mort.

11 juin 1814

Un dernier détachement prussien de passage quitte la ville. La veille, 10 juin, c'était la publication de la paix signée par Louis XVIII.

La municipalité dresse le programme d'une fête qui se déroulera le 13 juin. Un cortège, musique en tête, précédé d'un trompette à cheval, parcourra la ville et il sera procédé à la lecture d'une proclamation. La cérémonie sera annoncée par le carillon, des décharges d'artillerie et le son de toutes les cloches. Il y aura un feu de joie le soir sur la place de l'Hôtel de Ville qui sera illuminé. Les façades des maisons devront l'être également par les habitants.

13 juin 1814

La fête se déroula comme prévu mais n'eut qu'un faible succès.

La vie reprit peu à peu normalement dans la ville. Le Conseil Municipal se réunit de nouveau normalement.

Le commandant Ougrimoff.

Si la ville de Saint-Quentin a vécu des jours terribles sous l'occupation des armées alliées, on rencontre rarement des citoyens ayant subi les préjudices d'une telle occupation, qui jettent des fleurs au commandant de cette armée. Pourtant ce fut le cas, et on alla encore plus loin, puisqu'on lui paya son portrait et son voyage de retour en Russie, alors qu'il ne possédait plus un rouble pour regagner son pays natal.

Délibération du Conseil Municipal concernant le colonel Ougrimoff, commandant de la place de Saint-Quentin durant une partie de l'occupation de 1814 :

Le Maire prend la parole : Messieurs, je suis informé que M. le colonel Ougrimoff jeune commandant militaire de cette place, est sur le point de retourner en Russie et qu'il est dans un tel état de pénurie financière qu'il lui sera impossible de subvenir aux frais de son voyage.

Que faire ?

Un membre prend la parole :

Vous savez tous que ce brave et estimable officier a rendu de très grands services à notre ville pendant le temps où il a été le commandant au nom de son souverain, qu'il a cherché à éloigner de nous autant que cela lui a été possible, tous les maux que la guerre et surtout un envahissement, pouvaient accumuler sur nos têtes et que plus souvent ses efforts ont été couronnés de succès, aussi, Messieurs, il n'est aucun de nos concitoyens qui ne se plaise à lui rendre toute la justice qu'il mérite, qui ne manifeste hautement la reconnaissance qu'il lui porte, qui ne le bénisse et ne lui souhaite toutes les récompenses aux-quelles il a tant de droits.

Rappelez-vous, Messieurs, combien nous craignîmes de le perdre lorsqu'ayant déjà pu l'apprécier, nous apprîmes qu'il avait reçu l'ordre de quitter Saint-Quentin. Nous fîmes des démarches auprès de sa Majesté l'Empereur de Russie, pour le conserver comme commandant et nous nous félicitâmes les uns, les autres, aussitôt qu'eûmes appris qu'à notre prière, cet ordre avait été révoqué.

Cependant, tandis que M. le colonel Ougrimoff nous servait si efficacement, il ne faisait que très peu de chose pour lui-même. Ses camarades gagnaient des droits plus évidents, mais non plus mérités, aux récompenses de son souverain et la plupart d'entre eux les ont déjà obtenues.

Une lettre de nous, écrite à sa Majesté l'Empereur de Russie, pour supplier ce monarque de ne pas oublier le colonel Ougrimoff dans la distribution de ses grâces, peut être utile à cet estimable officier, et dès lors j'ose dire que notre devoir est de l'écrire. Messieurs, il serait indigne de nous de ne pas consigner sur le registre de nos délibérations, des traces de la belle conduite du colonel Ougrimoff et de notre profonde et vive reconnaissance.

En conséquence de tout ce que je viens de dire, je propose qu'il soit tenu note au registre des délibérations de mes propos, qu'il soit nommé une députation de dix membres pour aller remercier demain le colonel Ougrimoff au nom de la ville de Saint-Quentin des éminents services qu'il a daigné nous rendre, pour l'assurer qu'elle en conserve toujours le plus précieux souvenir et qu'il est bien doux de pouvoir lui donner des preuves de sa reconnaissance, pour le prier de se charger de la lettre dont il vient d'être parlé pour sa Majesté l'Empereur de Russie, enfin lui offrir un extrait du procès-verbal de notre séance d'aujourd'hui en ce qui le concerne, lequel devra être signé de nous tous.

Aussitôt le même membre fait lecture de la lettre qu'il propose d'envoyer à l'Empereur de Russie. Elle est consignée dans les termes suivants ;

Les Maire, Adjoints et membres du Conseil de la ville de Saint-

Quentin à sa Majesté Impériale Alexandre 1^{er}, Empereur et autocrate de toutes les Russies :

Sire,

Vous venez de combler la France de bienfaits et la grande âme de votre Majesté Impériale a trouvé à faire des choses vraiment dignes d'elle, grâce immortelle vous en soit rendue.

Sire, les magnanimes qualités de votre Majesté Impériale nous inspirent en elle tant de confiance que nous allons prendre la liberté de lui écrire. Les rois vulgaires peuvent se trouver blessés que quelques particuliers leur adressent des lettres, un souverain comme Alexandre ne voit en cela qu'une action simple et naturelle, qu'un moyen qui lui est présenté de faire le bien.

Cependant, Sire, le motif de la lettre que nous avons l'honneur de vous adresser, est pour l'assurer que le colonel Ougrimoff, du régiment de Yakoutsky, commandant de notre ville pendant presque tout le temps qu'elle a été occupée par les troupes alliées, s'est conduit de la manière la plus honorable sous tous les rapports, que sans nuire en aucune façon au service de votre Majesté, il a fait les plus grands et souvent les plus heureux efforts pour alléger nos maux et que son nom ne sera prononcé par nous qu'avec l'accent de la reconnaissance.

Toutefois, Sire, tandis que le brave et très digne colonel Ougrimoff servait si bien dans nos murs et votre Majesté et nous-mêmes, il était privé de l'honneur de contribuer immédiatement aux succès de vos armées et peut-être que par rapport à cela il aura été représenté à votre Majesté comme moins digne de vos bontés. C'est de quoi, Sire, nous serions inconsolables si nous ne pouvions nous, le persuader et nous avons un vrai besoin d'éloigner de nous cette crainte. Mais, Sire, ce qui nous rassure, c'est vous-même et rien ne doit être ajouté à cela.

Pleins de ce sentiment, nous osons supplier très humblement votre Majesté de comprendre le colonel Ougrimoff dans la distribution de ses augustes faveurs et d'être pleinement convaincue que très peu d'officiers en sont aussi dignes que lui.

Nous sommes avec le plus profond respect, Sire, de votre Majesté les très humbles et très obéissants serviteurs.

Le Conseil Municipal arrête que copie de la délibération et l'adresse à l'Empereur de Russie seront remises à Monsieur Ougrimoff par une députation du Conseil qui lui présentera en outre, au nom de la ville, une somme de 1500 francs pour ses frais de route. Le Maire propose de réduire à 1200 F la somme à donner à M. Ougrimoff et de lui offrir la planche de son portrait dont la gravure à coûté 300 francs.

Le Maire ajoute qu'il est dans l'intention de faire présent à la ville du portrait de M. Ougrimoff qu'il a fait faire à ses frais.



D'après Loyer-David.

C. Monet, Ingard?

La Ville de Saint-Quentin Reconnaissante,
à Monsieur Ougrimoff II. Colonel au Rég. Jakowtchky,
Chevalier de plusieurs Ordres, Commandant cette Place pendant
le séjour des Troupes alliées sur le Territoire Français!

Portrait d'Ougrimoff
Collection Société Académique

20 août 1814

En cet été 1814, l'État réclame les bons de réquisition qui furent utilisés par les troupes russes pour approvisionner les places du Quesnoy et de Landrecies dans le Nord.

La ville a déjà fourni ces bons ; c'est une manière comme une autre pour faire traîner en longueur une indemnisation qui n'arrivera jamais.

25 août 1814

C'est la fête du Roi. A six heures du matin, des décharges d'artillerie et de carillon renouvellement l'avis donné la veille aux habitants, indiquant que ce jour était consacré à la solennisation de la fête patronale de sa Majesté Louis XVIII, Roi de France et de Navarre. Les cris de «Vive le Roi !» et «Vivent les Bourbons !» retentissent dans toute la ville.

Le 15 août 1813, c'était «Vive l'Empereur !» que la population criait.

Les mêmes jeux se déroulent en cette journée de fête, le mât de cocagne, la course à cheval, le tir au fusil, à l'arbalète. Elle fut couronnée par un grand bal en la salle de spectacle. Le reste de la nuit ne fut que liesse et illuminations dans toute la ville.

Fin d'été 1814

L'été se termine, c'est le moment pour la ville de panser les blessures laissées par les armées d'occupation. La vie reprend peu à peu, on parle de démolir les restes des fortifications.

19 novembre 1814

Tous les Maires de l'arrondissement de Saint-Quentin furent réunis en l'Hôtel de Ville en vertu d'une invitation faite par le Préfet. Le Maire de Saint-Quentin fit lecture d'une lettre envoyée par ce dernier, à n'ouvrir qu'en présence de tous. Il y était sans aucun doute demandé aux municipalités d'abandonner leurs droits à des indemnités sur les réquisitions, d'en faire cadeau au Roi en raison du vide des caisses de l'État. Le texte de la décision ne fit pas l'unanimité des maires de l'arrondissement :

Après lecture de la lettre de M. le Préfet, MM. les maires ont émis chacun leur opinion. Ils ont considéré que, malgré les pertes et dépenses très importantes que l'arrondissement a supportées, sa situation eut été beaucoup plus pénible encore s'il eut été le théâtre de la guerre, qu'en conséquence il ne peut payer trop cher le bonheur d'en avoir vu cesser les désastres et d'être rentré sous la paisible et paternelle domination des Bourbons et ils ont arrêté ce qui suit :

1 — Les maires de l'arrondissement de Saint-Quentin, organes de leurs administrés font offrande au Roi du prix des fournitures de toutes espèces qui ont été consommées par les troupes des puissances alliées depuis le 11 mars époque de leur arrivée, jusqu'au 11 juin, date de leur dernier passage sur le territoire de cet arrondissement.

2 — Les contributions extraordinaires étant spécialement destinées à l'acquittement du prix des viandes, boissons et autres fournitures faites pour l'approvisionnement des places du Quesnoy et Landrecies, les maires font la réserve expresse de leurs droits et quote-part qui reviennent au département de l'Aisne.

3 — Ils émettent le vœu que le prix des réquisitions en numéraire qui a frappé l'arrondissement soit réparti par rôle exécutoire entre contribuables dont la cote de contributions mobilière n'excède pas trois francs dans les communes rurales et six francs en la ville de Saint-Quentin.

4 — Pour accélérer la rentrée du prix des réquisitions, les rôles de répartition seront dressés par les maires ou adjoints et les réclamations auxquelles ils pourront donner lieu, seront jugées par M. le Sous-Préfet.

5 — La répartition des fournitures en grains et fourrages portera exclusivement sur les exploitations rurales. On prendra pour base le nombre d'arpents exploités.

6 — La répartition pour les chevaux, voitures, sera faite exclusivement entre les propriétaires de chevaux de luxe et de labour.

L'hiver s'annonce rigoureux. Les récoltes n'ont pas donné ce que l'on attendait, faute de soins. 1815 arrive, avec son lot de misères et de destructions.

René DAUTEUILLE

Références — Archives municipales de Saint-Quentin

Administration générale de la commune SERIE D à S

1 D 15 — 1 D 16

Arrêtés de la Mairie

2 D 6

Registres de copies de lettres

2 D 18

Correspondance générale

3 D 17 — 3 D 40 — 3 D 47

Affaires municipales diverses

2 D 44 — 3 G 1

Affaires militaires

4 H 19 — 1 H 63

Gardes Nationales

3 H 3

Affaires locales

1 I 18

DOCUMENTS ANNEXES



AUX FRANÇAIS.

F R A N Ç A I S !

DEMANDE. — *Qui a excité la Russie contre la France ?*

RÉPONSE. — L'Empereur Napoléon ; car, comment des Français raisonnables auraient-ils pu concevoir l'idée chimérique de faire la conquête de la Russie ; ou quel autre aurait pu disposer les Russes à venir en France, eux qui ne sont nulle part aussi volontiers que chez eux ? Leur patrie leur est trop chère pour qu'ils veuillent la changer contre une autre. Chaque Russe bénira le moment où une paix solide lui permettra de rentrer dans sa patrie, où l'on ne connaît ni mendicité, ni impôts considérables, et où personne ne manque de pain.

D. — *Qui a fait de la Prusse une ennemie de la France ?*

R. — L'Empereur Napoléon. Il a forcé le Roi le plus pacifique à la guerre, par les mesures les plus violentes et par l'oppression la plus décidée. Il a excité cette nation, qui, depuis tant d'années, était l'amie de la France, par le mépris et par l'anéantissement de tous les biens qu'elle possédait, à un si haut degré, qu'elle ne trouvait son salut qu'en prenant les armes et en se servant de ses derniers moyens pour repousser l'opresseur.

D. — *Qui a forcé les peuples à ne prononcer le nom Français qu'avec horreur ?*

R. — L'Empereur Napoléon, par son insatiable soif de conquêtes, par l'éternisation des guerres, par les brigandages de ses généraux et commissaires, par la licence de ses soldats. Français ! Pourriez-vous voir les déserts que vos armées ont faits des pays qu'elles ont traversés ? Vous ne seriez pas étonnés que chaque enfant y prononçât votre nom en frémissant.

D. — *Qui a refusé la paix, lorsqu'aux mois de juin et de juillet de l'année dernière il y eut un armistice ?*

(2)

R. — L'Empereur Napoléon. On lui aurait volontiers laissé la plus grande partie de ses conquêtes, s'il avait voulu se désister seulement de la plus peinée.

« L'honneur, répondit-il, m'empêche de rendre même un seul village. »

D. — Qui, de nouveau, a refusé la paix, lorsqu'après nos grandes victoires, nous fûmes avancés jusques sur les bords du Rhin, où nous restâmes huit semaines pour négocier la paix ?

R. — L'Empereur Napoléon. Né croyant pas que nous passerions le Rhin, il écluda, d'une manière astucieuse, d'entrer en négociation. N'est-ce pas lui qui nous a obligés de nous porter sur la rive gauche de ce fleuve ? Combien désirions-nous de retourner dans nos foyers ? Croyez-vous donc que nous tenons à la conquête de votre pays ? Chaque arpent de la France doit vous être rendu, si vous voulez faire là paix et rendre le repos à tous les peuples. Nous avons assez de pays pour y vivre heureux, pourvu qu'on nous y laisse en repos. Nous avons d'autres mœurs, d'autres usages que vous ; et nous rendrons grâces au Ciel, si nous pouvons rentrer dans notre pays, avec la seule conquête qui nous est chère, savoir, celle de notre indépendance. Que chacun soit le maître chez soi ; vous, chez vous ; nous, chez nous. Voulez-vous garder votre Souverain actuel ? c'est votre affaire et non la nôtre. Voulez-vous élire un autre maître du sang de vos anciens Rois ? il ne dépendra que de vous ; nous ne nous en mêlerons pas.

D. — Qui, au congrès de Châtillon, refuse encore de signer une paix, qui, nonobstant nos succès, aurait été honorable pour la France, et nous offrirait, en même temps, la garantie de notre repos futur ?

R. — L'Empereur Napoléon. On voulait rendre à la France ses Colonies, sa navigation et son commerce. Elle devait être un grand et puissant Etat. Il n'était question, ni d'oppression, ni de démembrement. Mais, quelques succès passagers ont relevé l'orgueil de votre Souverain, qui, oubliant cette phrase, prononcée solennellement au Sénat et au Corps législatif : « Il n'est plus question de recouvrer les conquêtes que nous avions faites », ne veut, de rechef, en rendre aucune.

D. — Que doit-il résulter de tout ceci ?

R. — Une guerre éternelle, qui dévastera votre pays. Des excès se commettent par vos soldats, comme par les nôtres. Les nôtres y sont excités par la fuite de beaucoup d'habitans, par des assassins auxquels votre Empereur même

(3)

encourage les malheureux paysans. La guerre pourra-t-elle être terminée par ce moyen? Non; il ne la rendra que plus destructive. Tous les jours, nos troupes se renforcent. Déjà, le Prince Royal de Suède arrive avec son armée. A côté de lui, le comte de Walmoden avance avec des forces considérables. Les milices de toute l'Allemagne passent maintenant le Rhin. Les Hollandais et les Anglais vont franchir vos frontières du Nord. Wellington, après la grande victoire qu'il vient de remporter entre Tarbes et Pau, arrive du Midi. Comment pourriez-vous résister à toutes ces forces? Et si même chaque jour était marqué pour vous par un succès, vous ne parviendrez jamais à repousser les armées coalisées au-delà de vos frontières. Plus la guerre durera, et plus elle sera dévastatrice; et qui nous empêcherait de tirer cette guerre en longueur? La France sera-t-elle en état d'entretenir sa propre armée, et toutes celles des puissances coalisées en même temps?

D. — *Savez vous, Français, ce que nous vous souhaitons: en revanche de tous les maux que vous avez accumulés sur nous?*

R. — Nous vous souhaitons un Souverain pacifique selon votre choix, et avec lui de l'aisance, la liberté du commerce, de riches Colonies, l'abolition de l'affreuse Conscription et des impôts énormes qui pèsent sur vous, afin que vous puissiez vous réparer avec nous des longues peines que nous avons endurées. Laissez-nous vivre ensemble en paix et en amitié. Nous avons tous besoin d'~~de~~ paix et de repos. Il faut être aussi dur et aussi impitoyable que votre maître, pour ne pas se résoudre à mettre fin aux malheurs du genre humain, par un seul trait de plume, ce qu'il pourrait si facilement, s'il le voulait. Mais il ne trouve de jouissance que dans la guerre. Pauvre France!

Français! vous êtes passionnés et pouvez être portés à des égarements; mais vous êtes un peuple sensé. Pourrez-vous donc ajouter foi encore aux relations mensongères de succès importants auxquels votre Gouvernement tâche de vous faire croire? Pourra-t-il éternellement compter sur votre crédulité? Il n'a fait que vous tromper jusqu'au moment où l'arrivée de l'ennemi dans le centre de la France ne vous a plus permis de vous faire illusion. Cela s'appelle se jouer d'un peuple, qui a fait tant de sacrifices, et aux efforts duquel votre Souverain doit uniquement la réputation militaire qu'il s'était acquise.

[N°. 28]



QUITTANCE.

Le 6 de Mai 1814.

LE SOUSSIGNÉ Colonel Galenx a reçu du Maire
de la ville Saint quentin ~~594~~ rations d'hommes
et 729 rations de chevaux du régiment des dragons
d'Angoumoisxi. les quantités de

Mentionner la nature
et les quantités de den-
rées reçues.

depuis le 3 jusqu'au 26 de Mai.

Ce qui est attesté par sa signature et son cachet.



QUITTANCE.



le 7 de Mai 1814.

LE soussigné ~~Capitaine~~ ~~Priseur~~ ~~Surveillant~~ a reçu
du Maire de la ville ~~de~~ Quantin pour 52 hommes
et 49 chevaux du ~~Régiment~~ de l'artillerie Général
~~de la 4^e division~~ les quantités de 52 portions de viande,
52 portions de pain, 41 portions de vin,
49 rations de foin, 59½ d'avoine, pour un
jours

Ce qui a été attesté par sa signature et son cachet.



Le 7 de Mai 1814
Le Capitaine ~~Priseur~~ ~~Surveillant~~
a reçu du Maire de la ville ~~de~~ Quantin pour 52 hommes
et 49 chevaux du ~~Régiment~~ de l'artillerie Général
~~de la 4^e division~~ les quantités de 52 portions de viande,
52 portions de pain, 41 portions de vin,
49 rations de foin, 59½ d'avoine, pour un
jours

Ce qui a été attesté par sa signature et son cachet.

Signature: Capitaine [unclear]
M. [unclear]